

Image not found or type unknown



## Cession fond de commerce

Par **Carocabinet**, le **24/02/2022** à **15:55**

Bonjour je cède actuellement mon fond de commerce initialement en cabinet bien etre.

Avec accord propriétaire le nouveau locataire aura un nouveau bail avec une autre activité.

Nous avons déjà signé une promesse de vente, avant sa réclamation.

Le futur acheteur me demande de prendre en charge la mise en conformité ERP car j'ai omis de le faire à l'époque.

En ce qui concerne la mise en conformité de la porte d'entrée (façade) qui doit prendre en charge, ?

Pour le fond de commerce qui sera différent du mien qui doit prendre en charge ?